



Compte-rendu de la séance du Conseil communautaire
- 4 avril 2018 -

19 h 09 : Ouverture de la séance.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Délégués titulaires : Martine ANDING, Josy BAUDIN, Martine BAVARD, Jean-Pierre BEY, Jean-Sébastien BRESSON, Joël BRICE, Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, Christian CHAMAGNE, Roland CHAMAGNE, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Marie-Claude DOILLON, Jérôme FAIVRE, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Didier HUA, Isabelle HUTNYK, Stéphane KROEMER, Bernard LEGRAND, Béatrice LEPAGNEY, Louis MARTHEY, Francis MATHIEU, Evelyne MOUGEL, Éric PETITJEAN, Odile POUILLEY, Gisèle PRUD'HOMME, Antoinette RICHARDOT, Catherine SALFRANC, Daniel TONNA.

Pouvoirs : Christiane BEY à Francis MATHIEU, Pascale MANGIN à Evelyne MOUGEL, Michel RAISON à Béatrice LEPAGNEY.

Suppléants : Joël DAVAL suppléé par Françoise GALMICHE.

Absents ou excusés : Isabelle FORMET, Gilles FRANC, Christelle POUTOT, Guy ROSE.

1/ Rapport 2018-45 : Désignation du secrétaire de séance (lecture par le Président)

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire désigne Jean-Sébastien BRESSON en qualité de secrétaire de séance.

2/ Rapport 2018-46 : Approbation du compte rendu du 13.02.2018 (lecture par le Président)

Adopté à l'**unanimité**

3/ Rapport 2018-47 : Relevé des décisions du Président (Lecture par le Président)

Ressources humaines

- **Contrats** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et
 - Madame Sindy BURKHALTER en qualité d'adjoint technique contractuel dans le cadre d'un remplacement d'un agent indisponible pour effectuer les missions d'agent d'entretien à la structure multi accueil « La Poussinière » du 20.02.2018 au 23.03.2018 (contrat 2018-04) et du 24.03.2018 au 20.04.2018 (contrat 2018-05)
- **Conventions de stage** entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et
 - Lycée GRANVELLE de DANNEMARIE/CRETE pour l'accueil de Noémie CUYNET, au siège de la CCPLx - service environnement - pour la période allant du 18 au 22 juin 2018 ;

Services au public et équipements collectifs

- Piscine des 7 Chevaux
 - Signature de la convention d'organisation de la natation impliquant des intervenants extérieurs rémunérés, en temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires, pour l'année scolaire 2017/2018, entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et la Direction d'Enseignement Catholique, concernant L'école Saint Vincent à Luxeuil-les-Bains.
 - Signature de la convention, à **titre gracieux**, portant sur la mise à disposition d'un créneau horaire pour des séances de « préparation à la naissance à la piscine », entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et le cabinet de sage-femme Monney/Christinelly, le samedi de 13h à 14h en dehors des horaires du public pour une durée de 4 mois du 3 mars au 30 juin 2018.

- Signature de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et le Club de natation « Cercle des Nageurs », à **titre gracieux**, dans le cadre de la mise à disposition de la piscine pour y organiser une nouvelle édition de « la nuit de l'eau » le samedi 17 mars 2018.
- Complexe sportif les merises
 - Signature de la convention de partenariat, à **titre gratuit**, entre la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil :
 - et l'Amicale Laïque Luxeuil-Saint-Sauveur section Basketball, concernant un stage élite du lundi 16 au mercredi 18 avril 2018 ;
 - et le club les Farfadets pour une compétition regroupant les clubs du départemental, les 17 et 18 mars 2018.

Développement économique

- Signature acte de vente ZAC du Bouquet – SCI XXX (Mennel) à 10 € HT/m² (TVA en sus payable par l'acquéreur) – parcelle AK68 surface 19 a 79 ca – 19790 € HT 23866 € TTC

4/ Rapport 2018-48 : Accueils de loisirs – Subventions 2018 (Lecture par Jérôme FAIVRE)

Exposé

Dans la séance du 27 septembre 2010, le conseil communautaire a défini à l'unanimité le schéma Directeur de sa politique communautaire en direction de la famille et dans sa séance du 27 avril 2011, il a retenu les associations citées ci-dessous pour gérer les différents temps d'accueils sur le territoire communautaire.

	Périurbain	Urbain
Accueil périscolaire hors mercredis après midi	Association « Francas de Haute-Saône »	Association « Francas de Haute-Saône »
Accueil extrascolaire + mercredis après midi	Association « Francas de Haute-Saône »	Association des Centres Sociaux Luxoviens (ACSL)

L'Association des Centres Sociaux Luxoviens (ACSL) et les Francas de Haute-Saône contribuent à la mise en place et à l'animation des accueils de loisirs sur le territoire. Ils développent en partenariat avec la Communauté de communes différentes actions sur les temps péri et extra scolaires.

Dans le cadre de la Politique en faveur de la jeunesse, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil est donc amenée à verser à ses prestataires des aides financières pour l'organisation des temps d'accueils péri et extrascolaire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'allocations Familiales de Haute-Saône.

La convention cadre d'objectif et de financement entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, les communes et les associations prestataires d'accueil de loisirs a été prolongée par l'avenant n°11 jusqu'au 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018.

Les associations ont donc présenté leurs demandes d'aide financière pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018.

La commission « services à la personne » a entendu le 15 mars 2018, les représentants des associations présenter leurs budgets et leurs demandes d'aides financières.

Celles-ci ont été étudiées par les membres de la commission au cours d'une séance dédiée.

La commission propose :

- *De retenir, comme indiqué ci-dessous, les montants des aides financières aux associations au titre de la période du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2018, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement et de les verser conformément à l'avenant 10 suivant l'échéancier suivant :*
 - *acompte correspondant à 20% de la subvention 2017 une fois en mars*
 - *acompte 30 % du montant voté pour N en mai et juillet*
 - *solde à la présentation des bilans en N+1*

Secteur géographique	Temps d'accueil	Prestataire	Montant proposé au titre de la période du 1 ^{er} janvier au 31 août 2018
Secteur urbain	Périscolaire	Francas de Haute-Saône	161 117€
		Association des Centres Sociaux Luxoviens (ACSL)	10 132€
	Extrascolaire + mercredis après midi	Association des Centres Sociaux Luxoviens (ACSL)	61 672€
		Francas de Haute-Saône	38 452€
Secteur péri urbain	Périscolaire	Francas de Haute-Saône	154 566€
	Extrascolaire + mercredis après midi	Francas de Haute-Saône	96 552€
Montant global			522 491€

La définition des services à la personne et à la famille fera l'objet d'une prochaine délibération (courant juin 2018). Elle se traduira par un avenant concernant la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Les montants des aides financières pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, tenant compte de cette définition (calendrier d'ouverture, sites, capacités d'accueil, ...) feront l'objet d'une délibération spécifique.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** (Éric PETITJEAN et Isabelle HUTNYK ne participent pas au vote), le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission « services à la personne » :

- retient au titre de la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018 le montant des aides financières aux associations conformément aux propositions de la commission spécialisée pour un montant de **522 491 €** réparti comme suit :
 - ACSL : 71 804 €
 - Les Francas : 450 687 €
- autorise le Président ou son représentant à signer les conventions et tous documents y afférents ;
- autorise le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des opérations comptables nécessaires.

4/ Rapport 2018-49 : Autorisations pluriannuelles (AP/CP – AE/CP) (Lecture par Daniel TONNA)

Exposé

L'un des principes budgétaires des finances publiques repose sur l'annualité. (Article L. 1612-1 du CGCT)

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP- AE/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme (AP) en dépenses d'investissement ou des Autorisations d'Engagement (AE) en fonctionnement constituent « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle.

Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) inscrits au budget sont la matérialisation des AE et des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

L'objectif recherché vise à établir un lien fort entre le suivi des AP et la consommation des CP. La programmation détermine la date à laquelle la probabilité de réalisation des CP est la plus forte.

Décision

Dans ce contexte, après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire se prononce, au titre de l'année 2018, sur les AP/CP – AE/CP suivantes (montants TTC) :

EN INVESTISSEMENT

AP n°2011-01 Pôle péri et extrascolaire urbain				
Crée par délibération N° B -2011- du 14 février 2011				
Imputation budgétaire :				
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31/12/2017	crédits de paiement 2018	crédits de paiement années suivantes	Observation
359000	23339.20	16000	A déterminer	2018 sera l'année de la remise à plat complète du projet et de l'espace famille en lien avec les co financeurs

AP n°2015-01 Pôle périscolaire du Stade (opération 59 pour information)				
Crée par délibération N° 2015-044 du 9 avril 2015				
Imputation budgétaire :				
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31/12/2017	crédits de paiement 2018	crédits de paiement années suivantes	Observation
193600	0	Clôturée considérant l'évolution des effectifs scolaires		

AP n°2015-02 - Accessibilité				
Crée par délibération N° 2015-044 du 9 avril 2015				
Imputation budgétaire :				
Montant de l'autorisation de programme révisé (TTC)	Mandaté au 31/12/2017	crédits de paiement 2018	crédits de paiement années suivantes	Observation
286 200	88905.11	7937	à déterminer	suivant obligation de la collectivité (Taiclet, ..)

AP-CP n°2017-01- Aire d'accueil des gens du voyage (opération n° 63 pour information)				
Crée par délibération N°2017- 042 du 15 mars 2017				
Imputation budgétaire :				
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31/12/2017	crédits de paiement 2018	crédits de paiement années suivantes	
61195	5640	55555	à déterminer	2018 sera l'année de la remise à plat complète du projet en lien avec le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage

AP-CP 2017-02 Etude de transfert eau et assainissement				
Crée par délibération N° 2017-146 du 11 décembre 2017				
Imputation budgétaire ; 2031-64-045-831				
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31/12/2017	crédits de paiement 2018	crédits de paiement années suivantes	Observation
250 101 €	0	100464	A déterminer	

AP-CP n°2018-01- Accès RD6 Zone Guillaume Hory				
Création 2018 – 04-04-2018				
Imputation budgétaire :				
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31/12/2017	crédits de paiement 2018	crédits de paiement années suivantes	Observation
142000	////	50000	92000	40 000 € de subventions attendues

AP-CP n°2018-02- Mission d'assistance MO construction et gestion pôle aquatique				
Création 2018 – 04-04-2018				
Imputation budgétaire :				
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31/12/2017	crédits de paiement 2018	crédits de paiement années suivantes	Observation
158580	1080	43100	A déterminer	

EN FONCTIONNEMENT

AE-CP n°2017-01- CRSD prospection				
Création 3 avril 2017 délibération n°2017-065				
Imputation budgétaire : 617				
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31/12/2017	crédits de paiement 2018	crédits de paiement années suivantes	
205200	80 000	0	125200	50 % de subvention CRSD

5/ Rapport 2018-50 : Budget annexe Ordures Ménagères – Vote du BP 2018 (Lecture par Daniel TONNA)**Exposé**

Vu le compte administratif 2017, l'affectation des résultats 2017 et le Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif ordures ménagères pour l'exercice 2018 se traduit de la manière suivante :

- En Exploitation, les recettes et les dépenses se sur équilibrent comme suit : **2 380 500.00 € en recettes et 1 813 800.00 € en dépenses.**
- En Investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent comme suit : **557 000.00 €.**

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire vote le budget primitif ordures ménagères par chapitre et par nature comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
011	Charges à caractère général	213 476.00 €	261 370.26 €	261 370.26 €	unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	466 600.00 €	498 162.00 €	498 162.00 €	unanimité
65	Autres charges de gestion courante	685 000.00 €	663 000.00 €	663 000.00 €	unanimité
66	Charges financières	5 100.00 €	3 267.74 €	3 267.14 €	unanimité
67	Charges exceptionnelles	41 000.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €	unanimité
68	Dotations aux amortissements et provisions	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	unanimité
022	Dépenses imprévues	5 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	unanimité
023	Virement à la section d'investissement	349 874.00 €	0.00 €	0.00 €	unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	140 950.00 €	375 000.00 €	375 000.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		1 937 000.00 €	1 813 800.00 €	1 813 800.00 €	unanimité
Recettes de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
002	Résultat de fonctionnement reporté	289 214.44 €	620 369.58 €	620 369.58 €	unanimité
013	Atténuations de charges	33 185.56 €	24 530.42 €	24 530.42 €	unanimité
70	Ventes de produits, prestations de services	1 557 000.00 €	1 405 000.00 €	1 405 000.00 €	unanimité
77	produits exceptionnels	57 600.00 €	257 200.00 €	257 200.00 €	unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	73 400.00 €	73 400.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		1 937 000.00 €	2 380 500.00 €	2 380 500.00 €	unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
20	Immobilisations incorporelles	7 004.20 €	4 000.00 €	4 000.00 €	unanimité
21	Immobilisations corporelles	281 995.80 €	374 300.00 €	374 300.00 €	unanimité
13	Subventions d'investissement	0.00 €	79 800.00 €	79 800.00 €	unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	unanimité
020	Dépenses imprévues	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	73 400.00 €	73 400.00 €	unanimité
041	Opérations patrimoniales	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		320 000.00 €	557 000.00 €	557 000.00 €	unanimité
Recettes d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
001	Résultat d'investissement reporté	65 747.79 €	165 917.11 €	165 917.11 €	unanimité
13	Subventions d'investissement	67 095.00 €	7 656.00 €	7 656.00 €	unanimité
10	Dotations, fonds divers et réserves	88 606.21 €	7 926.89 €	7 926.89 €	unanimité
021	Virement de la section de fonctionnement	349 874.00 €	0.00 €	0.00 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	140 950.00 €	375 000.00 €	375 000.00 €	unanimité
041	Opérations patrimoniales	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		713 273.00 €	557 000.00 €	557 000.00 €	unanimité

6/ Rapport 2018-51 : Budget Général – Vote du BP 2018 (Lecture par Daniel TONNA)

Exposé

Vu le compte administratif 2017, l'affectation des résultats 2017 et le Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif général pour l'exercice 2018 se traduit de la manière suivante :

- En Exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **8 017 360.00 €**
- En Investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **1 335 600.00 €**

Décision

Après en avoir délibéré et à la **majorité** (1 contre : Christiane BEY et 9 abstentions : Bernard GIRE, Josy BAUDIN, Françoise GALMICHE, Roland CHAMAGNE, Catherine SALFRANC, Joël BRICE, André DIRAND, Éric PETITJEAN, Sylvie GAVOILLE), le conseil communautaire vote le budget primitif général par chapitre et par nature comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
011	Charges à caractère général	1 247 994.86 €	999 091.54 €	999 091.54 €	majorité
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 979 533.00 €	2 012 900.00 €	2 012 900.00 €	majorité
014	Atténuations de produits	2 448 772.00 €	2 619 422.00 €	2 619 422.00 €	majorité
65	Autres charges de gestion courante	1 473 525.00 €	1 441 163.00 €	1 441 163.00 €	majorité
66	Charges financières	89 975.14 €	76 323.46 €	73 323.46 €	majorité

67	Charges exceptionnelles	38 700.00 €	59 100.00 €	59 100.00 €	majorité
68	Dotations aux amortissements et provisions	168 500.00 €	159 500.00 €	159 500.00 €	majorité
022	Dépenses imprévues	0.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €	majorité
023	Virement à la section d'investissement	458 000.00 €	334 860.00 €	334 860.00 €	majorité
042	Opérations d'ordre entre sections	240 000.00 €	215 000.00 €	215 000.00 €	majorité
TOTAL Dépenses		8 145 000.00 €	8 017 360.00 €	8 017 360.00 €	majorité
Recettes de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
002	Résultat de fonctionnement reporté	690 685.75 €	520 816.05 €	520 816.05 €	majorité
013	Atténuations de charges	64 700.00 €	51 345.95 €	51 345.95 €	majorité
70	Ventes de produits, prestations de services	1 042 774.25 €	1 028 800.00 €	1 028 800.00 €	majorité
73	Impôts et taxes	4 625 037.00 €	4 881 200.00 €	4 881 200.00 €	majorité
74	Dotations, subventions et participations	1 517 603.00 €	1 469 178.00 €	1 469 178.00 €	majorité
75	Autres produits de gestion courante	23 500.00 €	23 500.00 €	23 500.00 €	majorité
77	produits exceptionnels	40 700.00 €	2 520.00 €	2 520.00 €	majorité
042	Opérations d'ordre entre sections	140 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	majorité
TOTAL Recettes		8 145 000.00 €	8 017 360.00 €	8 017 360.00 €	majorité

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
001	Résultat d'investissement reporté	376 766 11 €	486 328.10 €	486 328.10 €	majorité
20	Immobilisations incorporelles	237 793.97 €	189 599.04 €	189 599.04 €	majorité
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	80 750.00 €	80 750.00 €	majorité
21	Immobilisations corporelles	300 799.92 €	128 634.67 €	128 634.67 €	majorité
23	Immobilisations en cours	441 140.00 €	160 000.00 €	160 000.00 €	majorité
16	Emprunts et dettes assimilées	181 500.00 €	180 288.19 €	180 288.19 €	majorité
26	Participations, créances rattachées	102 000.00 €	0.00 €	0.00 €	majorité
020	Dépenses imprévues	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	majorité
040	Opérations d'ordre entre sections	140 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	majorité
041	Opérations patrimoniales	250 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	majorité
TOTAL Dépenses		2 030 000.00 €	1 335 600.00 €	1 335 600.00 €	majorité
Recettes d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
13	Subventions d'investissement	916 638.89 €	468 764.16 €	468 764.16 €	majorité
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	majorité
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 361.61 €	40 642.00 €	40 642.00 €	majorité
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	222 733.84 €	222 733.84 €	majorité
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	3 300.00 €	3 300.00 €	majorité
021	Virement de la section de fonctionnement	458 000.00 €	334 860.00 €	334 860.00 €	majorité
024	Produits de cessions	0.00 €	300.00 €	300.00 €	majorité
040	Opérations d'ordre entre sections	240 000.00 €	215 000.00 €	215 000.00 €	majorité
041	Opérations patrimoniales	250 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	majorité
TOTAL Recettes		2 030 000.00 €	1 335 600.00 €	1 335 600.00 €	majorité

7/ Rapport 2018-52 : Budget annexe assainissement non collectif – Vote du BP 2018 (Lecture par Daniel TONNA)

Exposé

Vu le compte administratif 2017, l'affectation des résultats 2017 et le Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif assainissement non collectif pour l'exercice 2018 se traduit de la manière suivante :

- En Exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **47 800,00 €**
- En Investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total : **10 500,00 €**

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire vote le budget primitif assainissement non collectif par chapitre et par nature comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
011	Charges à caractère général	8 500.00 €	9 967.86 €	9 967.86 €	unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 500.00 €	35 200.00 €	35 200.00 €	unanimité
65	Autres charges de gestion courante	500.00 €	500.00 €	500.00 €	unanimité
023	Virement à la section d'investissement	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	2 500.00 €	2 132.14 €	2 132.14 €	unanimité
TOTAL Dépenses		48 000.00 €	47 800.00 €	47 800.00 €	unanimité
Recettes de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 395.01 €	11 839.34 €	11 839.34 €	unanimité
70	Ventes de produits, prestations de services	2 000.00 €	2 960.66 €	2 960.66 €	unanimité
74	Subventions d'exploitation	1 004.99 €	0.00 €	0.00 €	unanimité
77	produits exceptionnelles	37 600.00 €	33 000.00 €	33 000.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		48 000.00 €	47 800.00 €	47 800.00 €	unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	10 100.00 €	10 100.00 €	unanimité
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	400.00 €	400.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		0.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €	unanimité
Recettes d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		0.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €	unanimité

8/ Rapport 2018-53 : Budget annexe assainissement – Vote du BP 2018 (Lecture par Daniel TONNA)

Exposé

Vu le compte administratif 2017, l'affectation des résultats 2017 et le Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif Assainissement pour l'exercice 2018 se traduit de la manière suivante :

- En Exploitation, les recettes et les dépenses se sur équilibrent comme suit : **628 000.00 € en recettes et 461 500.00 € en dépenses.**
- En Investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de : **353 500.00 €.**

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire vote le budget primitif assainissement par chapitre et par nature comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
011	Charges à caractère général	35 430.35 €	121 150.00 €	121 150.00 €	unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	72 500.00 €	58 000.00 €	58 000.00 €	unanimité
65	Autres charges de gestion courante	7 000.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €	unanimité
66	Charges financières	99 183.43 €	93 705.55 €	93 705.55 €	unanimité
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €	952.91 €	952.91 €	unanimité
022	Dépenses imprévues	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	unanimité
023	Virement à la section d'investissement	403 386.22 €	59 191.54 €	59 191.54 €	unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	130 500.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		750 000.00 €	461 500.00 €	461 500.00 €	unanimité
Recettes de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
002	Résultat de fonctionnement reporté	178 074.89 €	304 918.33 €	304 918.33 €	unanimité
70	Ventes de produits, prestations de services	500 000.00 €	250 000.00 €	250 000.00 €	unanimité
74	Subventions d'exploitation	18 000.00 €	20 081.67 €	20 081.67 €	unanimité
77	produits exceptionnelles	20 925.11 €	20 000.00 €	20 000.00 €	unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	33 000.00	33 000.00 €	33 000.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		750 000.00 €	628 000.00 €	628 000.00 €	unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
001	Résultat d'investissement reporté	86 118.78 €	62 233.16 €	62 233.16 €	unanimité
20	Immobilisations incorporelles	52 395.00 €	58 266.84 €	58 266.84 €	unanimité
21	Immobilisations corporelles	40 386.22 €	50 000.00 €	50 000.00 €	unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	171 100.00 €	75 000.00 €	75 000.00 €	unanimité
020	Dépenses imprévues	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	33 000.00 €	33 000.00 €	33 000.00 €	unanimité
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		388 000.00 €	353 500.00 €	353 500.00 €	unanimité
Recettes d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
13	Subventions d'investissement	20 747.50 €	0.00 €	0.00 €	unanimité
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	108 366.28 €	104 308.46 €	104 308.46 €	unanimité
021	Virement de la section de fonctionnement	403 386.22 €	59 191.54 €	59 191.54 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	130 500.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €	unanimité
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		663 000.00 €	353 500.00 €	353 500.00 €	unanimité

9/ Rapport 2018-54 : Budget ZAC du Bouquet – Vote du BP 2018 (Lecture par Daniel TONNA)

Exposé

Vu le compte administratif 2017, l'affectation des résultats 2017 et le Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif ZAC Le Bouquet pour l'exercice 2018 se traduit de la manière suivante :

- En Exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **4 086 500,00 €**
- En Investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **4 889 500,00 €**

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire vote le budget primitif ZAC Le Bouquet par chapitre et par nature comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
011	Charges à caractère général	65 340.93 €	202 084.12 €	202 084.12 €	unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 500.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €	unanimité
65	Autres charges de gestion courante	100.00 €	20.00 €	20.00 €	unanimité
66	Charges financières	14 959.07 €	12 795.88 €	12 795.88 €	unanimité
67	Charges exceptionnelles	100.00 €	100.00 €	100.00 €	unanimité
023	Virement à la section d'investissement	1 276 000.00 €	1 286 500 €	1 286 500.00 €	unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	2 572 000.00 €	2 548 000.00 €	2 548 000.00 €	unanimité
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	34 000.00 €	23 000.00 €	23 000.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		3 986 000.00 €	4 086 500.00 €	4 086 500.00 €	unanimité
Recettes de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 124 647.14 €	1 125 052.43 €	1 125 052.43 €	unanimité
70	Ventes de produits, prestations de services	171 352.86 €	135 000.00 €	135 000.00 €	unanimité
74	Dotations, subventions et participations	7 000.00 €	32 947.57 €	32 947.57 €	unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	2 649 000.00 €	2 770 500.00 €	2 770 500.00 €	unanimité
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	34 000.00 €	23 000.00 €	23 000.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		3 986 000.00 €	4 086 500.00 €	4 086 500.00 €	unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
001	résultat d'investissement reporté	1 998 509.89 €	2 041 788.81 €	2 041 788.81 €	unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	67 990.11 €	69 211.19 €	69 211.19 €	unanimité
27	Autres immobilisations financières	8 000.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	2 649 000.00 €	2 770 500.00 €	2 770 500.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		4 723 500.00	4 889 500.00 €	4 889 500.00 €	unanimité
Recettes d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
16	Emprunts et dettes assimilées	867 500.00 €	1 047 000.00 €	1 047 000.00 €	unanimité
27	Autres immobilisations financières	8 000.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €	unanimité

021	Virement de la section de fonctionnement	1 276 000.00 €	1 286 500.00 €	1 286 500.00 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	2 572 000.00 €	2 548 000.00 €	2 548 000.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		4 723 500.00 €	4 889 500.00 €	4 889 500.00 €	unanimité

10/ Rapport 2018-55 : Budget ZAC des Sept Chevaux – Vote du BP 2018 (Lecture par Daniel TONNA)

Exposé

Vu le compte administratif 2017, l'affectation des résultats 2017 et le Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif ZAC Les 7 Chevaux pour l'exercice 2018 se traduit de la manière suivante :

- En Exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **1 568 200.00 €**
- En Investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **2 015 000,00 €**

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire vote le budget primitif ZAC Les 7 Chevaux par chapitre et par nature comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
002	Résultat de fonctionnement reporté	439 972.24 €	439 891.36 €	439 891.36 €	unanimité
011	Charges à caractère général	11 200.00 €	27 000.00 €	27 000.00 €	unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 500.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €	unanimité
65	Autres charges de gestion courante	65.78 €	100.00 €	100.00 €	unanimité
66	Charges financières	20 161.48 €	17 135.76 €	17 135.76 €	unanimité
67	Charges exceptionnelles	100.00 €	72.88 €	72.88€	unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	1 027 000.00 €	1 049 000.00 €	1 049 000.00 €	unanimité
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	31 000.00 €	21 000.00 €	21 000.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		1 553 000.00 €	1 568 200.00 €	1 568 200.00 €	unanimité
Recettes de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
70	Ventes de produits, prestations de services	453 000.00 €	450 200.00 €	450 200.00 €	unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	1 069 000.00 €	1 097 000.00 €	1 097 000.00 €	unanimité
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	31 000.00 €	21 000.00 €	21 000.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		1 553 000.00 €	1 568 200.00 €	1 568 200.00 €	unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
001	résultat d'investissement reporté	837 557.11 €	887 287.29 €	887 287.29 €	unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	28 442.89 €	30 712.71 €	30 712.71 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	1 069 000.00 €	1 097 000.00 €	1 097 000.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		1 851 000.00 €	2 015 000.00 €	2 015 000.00 €	unanimité
Recettes d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
16	Emprunts et dettes assimilées	908 000.00 €	966 000.00 €	966 000.00 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	1 027 000.00 €	1 049 000.00 €	1 049 000.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		1 935 000.00 €	2 015 000.00 €	2 015 000.00 €	unanimité

11/ Rapport 2018-56 : Budget ZA Peltey – Vote BP 2018 (Lecture par Daniel TONNA)

Exposé

Vu le compte administratif 2017, l'affectation des résultats 2018 et le Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif ZA PELTEY pour l'exercice 2018 se traduit de la manière suivante :

- En Exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **371 500,00 €**
- En Investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **384 800,00 €**

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire vote le budget primitif ZA PELTEY par chapitre et par nature comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
011	Charges à caractère général	71 150.00 €	23 050.00 €	23 050.00 €	unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €	unanimité
65	Autres charges de gestion courante	50.00 €	10.81 €	10.81 €	unanimité
66	Charges financières	6 800.00 €	6 239.19 €	6 239.19 €	unanimité
67	Charges exceptionnelles	200.00 €	200.00 €	200.00 €	unanimité
023	Virement à la section d'investissement	12 000.00 €	59 000.00 €	59 000.00 €	unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	237 000.00 €	248 000.00 €	248 000.00 €	unanimité
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	6 800.00 €	21 000.00 €	21 000.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		334 000.00 €	371 500.00 €	371 500.00 €	unanimité
Recettes de fonctionnement		BP 2017	BP 2018	Vote	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	11 146.59 €	11 146.59 €	unanimité
70	Ventes de produits, prestations de services	0.00 €	41 000.00 €	41 000.00 €	unanimité
75	Autres produits de gestion courante	10 200.00 €	10 353.41 €	10 353.41 €	unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	317 000.00 €	288 000.00 €	288 000.00 €	unanimité
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	6 800.00 €	21 000.00 €	21 000.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		334 000.00 €	371 500.00 €	371.500 00 €	unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
001	résultat d'investissement reporté	0.00 €	74 766.08 €	74 766.08 €	unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	21 000.00 €	22 033.92 €	22 033.92 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	317 000.00 €	288 000.00 €	288 000.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		338 000.00 €	384 800.00 €	384 800.00 €	unanimité
Recettes d'investissement		BP 2017	BP 2018	Vote	
16	Emprunts et dettes assimilées	87 500.00 €	76 300.00 €	76 300.00 €	unanimité
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	unanimité

021	Virement de la section de fonctionnement	12 000.00 €	59 000.00 €	59 000.00 €	unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	237 000.00 €	248 000.00 €	248 000.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		338 000.00 €	384 800.00 €	384 800.00 €	unanimité

12/ Rapport 2018-57 : Budget Gemapi – Rivières – Vote du BP 2018 (Lecture par Daniel TONNA)

Exposé

Le Budget Primitif GEMAPI - RIVIERES pour l'exercice 2018 se traduit de la manière suivante :

- En Exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **84 390,00 €**
- En Investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant total de : **11 048,00 €**

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire vote le budget primitif GEMAPI - RIVIERES par chapitre et par nature comme suit :

Dépenses de fonctionnement		BP 2018	Vote	
011	Charges à caractère général	23 342.00 €	23 342.00 €	unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 000.00 €	21 000.00 €	unanimité
65	Autres charges de gestion courante	29 000.00 €	29 000.00 €	unanimité
023	Virement à la section d'investissement	11 048.00 €	11 048.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		84 390.00 €	84 390.00 €	unanimité
Recettes de fonctionnement		BP 2018	Vote	
73	Impôts et taxes	83 590.00 €	83 590.00 €	unanimité
74	Dotations, subventions et participations	800.00 €	800.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		84 390.00 €	84 390.00 €	unanimité

Dépenses d'investissement		BP 2018	Vote	
Immobilisations corporelles		11 048.00 €	11 048.00 €	unanimité
TOTAL Dépenses		11 048.00 €	11 048.00 €	unanimité
Recettes d'investissement		BP 2018	Vote	
Virement de la section de fonctionnement		11 048.00 €	11 048.00 €	unanimité
TOTAL Recettes		11 048.00 €	11 048.00 €	unanimité

13/ Rapport 2018-58 : Budget GEMAPI – Précision suite observation sous-préfecture (Lecture par Jean-Pierre BEY)

Exposé

Dans le cadre de la prise de compétence obligatoire « GEMAPI », dans sa séance du 14 février 2018 le conseil communautaire à la majorité a :

- confirmé les termes de la délibération n° 2017-116 instaurant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dite taxe GEMAPI, avec une entrée en vigueur en 2018 ;
- confirmé les termes de la délibération n° 2017-117 fixant le produit 2018 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dite taxe GEMAPI à 83 590 € ;
- confirmé la création d'un budget annexe GEMAPI – RIVIERES

- sans autonomie financière ni personnalité morale ;
- application de l'instruction codificatrice M 14;
- non assujetti à la TVA.
- en fixant les durées d'amortissement des biens des biens

Les services de l'Etat ont rappelé que la création d'un budget annexe est facultative, et que si celle-ci est actée elle s'effectue avec autonomie financière (cf annexe)

Suite aux observations de la Sous-préfecture au sujet de la création du budget GEMAPI, les services ont repris l'attache de la trésorière qui a confirmé que le budget annexe devra avoir l'autonomie financière et transmis des éléments d'information complémentaires :

"Il est possible, mais pas nécessairement opportun, de créer un budget annexe avec autonomie financière. Un budget administratif doit avoir l'autonomie financière, sauf exceptions dont les lotissements et les services affermés et concédés à un tiers exploitant.

Depuis le 1er janvier 2016, la loi MAPTAM a attribué une nouvelle compétence aux communes et à leurs EPCI à fiscalité propre sur la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI); la loi a également instauré une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de la compétence GEMAPI. Cette taxe est affectée.

Jusqu'au 31 décembre 2016, l'article 1530 bis du CGI prévoyait que pour suivre exactement le coût exact de la compétence et le besoin de financement des dépenses afférentes à la compétence GEMAPI, les opérations budgétaires devaient être suivies au sein d'un budget annexe spécial ; cette dernière mention a été supprimée au 1er janvier 2017 (cf. article 65 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages)

Par ailleurs, sous couvert de l'appréciation des services du contrôle de légalité, la gestion de la taxe GEMAPI ne constitue pas en soit un service public. Par ailleurs, le suivi des recettes affectées au sein du budget principal s'opère via l'annexe budgétaire dédiée aux recettes grevées d'affectation spéciale.

Ainsi, au regard de la nouvelle rédaction du CGI et du rapport IGF / IGA sur les budgets annexes publié en 2016 qui préconise de ne plus inciter les collectivités à créer un budget annexe dans les cas non obligatoires pour les services publics administratifs, au profit d'autres outils plus souples (proposition n°5), il ne semble pas opportun de suivre la compétence GEMAPI au sein d'un budget annexe (l'information faisant partie des annexes budgétaires)."

Décision

Considérant la volonté partagée de la gestion de cette compétence de façon autonome, après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire confirme la création du budget annexe GEMAPI-RIVIERES AVEC autonomie financière, le reste demeurant sans changements.

14/ Rapport 2018-59 : Prestation de repas – Groupement de commande avec le CCAS de Luxeuil-les-Bains (Lecture par Martine ANDING)

Exposé

Ainsi qu'il a été évoqué lors du Débat d'orientations budgétaires, la Communauté de communes dispose d'un marché groupé avec le CCAS de Luxeuil les Bains, relatif à la fabrication des repas à destination des usagers des 2 centres multi accueils, des accueils de loisirs péri et extra - scolaires, des personnes âgées (résidentes au LFPA ou en portage de repas à domicile).

Ce marché arrive à échéance au 31 août 2018.

Un comité de pilotage dédié suit la prestation :

Membres du comité de pilotage		Qualité
CC du Pays de Luxeuil	M. Didier HUA	Président du COPIL et Président de la CCPLx
	Mme Martine ANDING	Vice-présidente de la CCPLx
	M. Gérard DAVI	Ex - Administrateur du CIAS
	M. Eric PETITJEAN	Elu communautaire

CCAS de Luxeuil- les-Bains	M. Frédéric BURGHARD	Président du CCAS
	Mme Evelyne MOUGEL	Administrateur du CCAS
	M. Louis MARTHEY	Administrateur du CCAS

Faute de disposer du personnel nécessaire et de la logistique notamment en termes de marchés d'approvisionnement de denrées alimentaires, le service de fabrication et de livraison de repas doit être confié à un prestataire.

Considérant notamment que l'encaissement des tarifs de repas auprès des usagers ne sera pas confié au restaurateur, mais aux services des collectivités compétentes, il ne s'agira pas d'une délégation de service public mais d'un marché public.

Compte tenu des informations actuelles, les besoins sont estimés au maximum à 80 000 repas annuels, évalués à 6.5 euros chacun soit un marché de l'ordre de 2 600 000 d'euros sur une période de 5 ans. Il s'agirait d'un marché en procédure adaptée de l'article 30 du code des marchés publics.

A l'instar du marché précédent, le marché sera géré pour ses aspects communs par la communauté de communes du Pays de Luxeuil, coordonnateur du groupement de commande, le CCAS - LLB étant autonome dans sa partie fonctionnelle propre à ses besoins.

Compte tenu du volume de repas communautaire (65 % des repas produits), la CAO compétente est celle de la Communauté de communes.

S'agissant du personnel, dans le cadre de la consultation, il appartiendra au prestataire, à la lumière de son expertise, d'**auditer** le contenu de la mission confiée via le présent marché et de déterminer le besoin optimisé en personnel (nombre d'agents, ETP, qualification, issus du marché à échéance, de la collectivité ou de la propre équipe du prestataire..) afin d'assurer la mission avec les objectifs de qualité recherchés par les collectivités.

Seuls les agents (quelque soit leur statut) strictement nécessaires à la bonne exécution du marché seront affectés au service.

Le cas échéant, le(s) agent(s) de collectivité aujourd'hui affecté(s) à la cuisine, et dont le prestataire n'exprime pas le besoin dans son schéma d'organisation, relèvera(ont) de la collectivité employeur avec une volonté forte du groupement de commande de mutualiser au sein de leurs services respectifs le personnel titulaire non affecté à la prestation.

Le personnel de la collectivité nécessaire au bon fonctionnement du service, suivant l'audit et l'offre du prestataire sera conformément au statut de la fonction publique territoriale, après avis de la CAP et du CTP compétent, suivant initiative/accord de l'agent,

- ⇒ soit (**en offre de base**) détaché auprès du prestataire pendant la durée du marché (5 ans) en ce cas l'agent sera recruté par le prestataire via un contrat de droit privé (*Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et décret n° 86-68 du 13 janvier 1986, relatif aux positions de détachement, hors cadres, disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux*)
- ⇒ soit (**en option**) mis à disposition auprès du prestataire via une convention spécifique conforme au *Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux*, en ce cas l'agent relèvera de la collectivité employeur qui le rémunérera (le prestataire remboursera alors la collectivité)

Le marché sera attribué avant le 30 juin 2018.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- autorise le Président à organiser les modalités pratiques entre la Communauté de communes et le CCAS de Luxeuil les Bains partenaires dans le cadre de la Politique en faveur de la jeunesse conformément à ses statuts et notamment la politique en matière d'accueil de loisirs sur les temps péri et extrascolaire ;
- remplace M. Gérard DAVI dont le mandat de Vice-Président de la CAF a pris fin le 30 janvier 2018 ;
- prévoit les crédits y afférent ;
- organise les services suivant la mise au point du marché avec le prestataire ;
- autorise d'ores et déjà le Président à mettre en œuvre les modalités réglementaires nécessaires s'agissant du personnel dans un souci de continuité de la qualité des services (saisine CAP, CTP, ...) ;
- autorise le Président à signer toute pièce y afférente, notamment la convention de groupement

15/ Rapport 2018-60 : Demande de subvention Dumeste (Lecture par Frédéric BURGHARD)

Exposé

Suite à la délibération du 9 mars 2015, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a engagé les démarches pour acquérir le site « DUMESTE » situé sur la ZI Beauregard.

L'acte d'achat du bâtiment a été signé le 29 décembre 2016.

Ce bien, inoccupé depuis 2006, comporte 3 bâtiments indépendants présentant une surface utile de 16 416 m² sur une emprise de 3 ha 26 a 81 ca cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
BB	6	6 Rue des Athelots	01 ha 32 a 01 ca
BB	7	Vie Ferrée et Beau Regard	01 ha 65 a 82 ca
BB	16	10 Rue des Athelots	00 ha 28 a 98 ca

En parallèle de l'achat, la CCPLx a missionné Ingénierie 70 pour conduire des études sur l'aménagement extérieur et la défense incendie du site.

L'objectif était ensuite de mettre le site à disposition du SYTEVOM qui le réhabilitera et l'exploitera (soit l'équivalent de la parcelle 7).

Pour le SYTEVOM, ce projet répond notamment à sa volonté d'aller plus loin dans la valorisation des déchets en lui permettant de développer de nouvelles filières en déchetterie au travers de ce site de tri et de massification. Les déchets ainsi massifiés viendront principalement des déchetteries localisées au Nord-Est du territoire (13 déchetteries).

Plusieurs flux sont ainsi fléchés pour transiter sur le site : carton, polystyrène, huisseries, plastiques...

Le SYTEVOM conventionnera avec l'entreprise d'insertion « Mon Tri à La Source » (MTLS) qui réalisera une partie de l'activité. La création de l'Entreprise MTLs résulte par le transfert et le développement de l'activité de collecte sélective d'ordures ménagères, de collecte et traitement de DIB (bois, plastiques, cartons, polystyrène, ...) de l'Association Chantiers Environnements (ACE) de Lure.

Cette action s'inscrit dans le cadre du SPEP.

L'entreprise se caractérise par la mise en place d'un service complet (notion de pack service) de collectes de déchets en direction des TPE, artisans, commerçants, ...

L'ensemble des gisements issus de ces 2 structures seront donc massifiés et traités sur ce site DUMESTE.

Les activités parallèles permettront entre autre une mutualisation de moyens (humains et techniques) et la création d'emplois (une dizaine d'emplois sur la première année d'activité).

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les financeurs du projet afin d'optimiser le plan de financement.

Le montage définitif a été acté à l'unanimité par délibération n°2017-043 du 15 mars 2017.

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil :

- Achète le bâtiment
- Assure la défense incendie (deux bâches de 240 m³)
- Met à disposition l'ensemble du site au SYTEVOM

Le SYTEVOM :

- Réhabilite les bâtiments
- Aménage les extérieurs et la voirie
- Gère les relations avec Mon Tri à La Source

Dans cette même séance le plan de financement pour la partie CCPLx a été présenté et acté :

Dépenses prévisionnelles CCPLx

- Détection et traçage des réseaux :	4 399 €
- Sondages :	500
- Maîtrise d'œuvre :	8 500 €
- Acquisition bâtiment + frais :	320 000 €
- Travaux préparatoires :	1 500 €
- Défense incendie :	74 650 €
- Déplacement transformateur :	25 242 €
- Divers et imprévus :	5 000 €
- TOTAL :	439 792 € HT

Financeurs sollicités par la CCPLx :

- Etat (DETR) :	219 896 €
-----------------	------------------

Ainsi, pour son achat et sa réhabilitation, le 18 juillet 2017, l'Etat a notifié une subvention de 131 937.60 € sur une dépense subventionnable de 439 792 € HT, soit un taux de 30 %.

En 2017 divers contacts ont eu lieu avec des investisseurs potentiels et finalement la seconde partie du site était en bonne voie d'acquisition. Ce qui générerait une incompatibilité avec la subvention DETR accordée.

C'est pourquoi la subvention a été annulée. L'enveloppe a ainsi pu bénéficier à d'autres projets.

Finalement la cession directe n'a pas été réalisée.

Aussi, considérant les difficultés et coûts induits d'une co-activité (s'agissant de la défense incendie) et les potentialités de développement du projet SYTEVOM, début 2018 il a été proposé au Sytevom de leur réserver cette seconde moitié du site.

Les travaux seront entrepris en 2018. Il convient donc de redéposer une demande de subvention auprès de l'Etat.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- confirme le montage technique et le plan de financement de l'opération DUMESTE tel que présenté ci-dessus ;
- sollicite l'Etat pour le versement d'une subvention au titre de la programmation DETR 2018 ;
- sollicite toute autre subvention nécessaire à la bonne réalisation de ce projet ;
- compense par l'autofinancement un éventuel retrait ou diminution de la subvention de l'un des cofinanceurs du projet ;
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

16/ Rapport 2018-61 : Tableau des effectifs – Transformation de postes (Lecture par Daniel TONNA)

Exposé

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Ces postes font l'objet d'inscription de crédits préalablement au recrutement.

Le tableau des effectifs n'est donc pas une simple formalité administrative de comptage à annexer aux documents budgétaires. Il répond à la question de l'effectif autorisé et à son utilisation.

A ce titre, il permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif et de pilotage de la masse salariale, en tenant compte des contraintes de droit et du principe de réalité.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** (3 abstentions : Éric PETITJEAN, Joël BRICE, Catherine SALFRANC), le conseil communautaire :

- ✓ décide la création à compter du 1^{er} mai 2018, d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au budget général relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu;
- ✓ décide la création à compter du 1^{er} mai 2018, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au budget général relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu;
- ✓ décide la création à compter du 1^{er} mai 2018, d'un poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet au budget général relevant de la catégorie hiérarchique B étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu;
- ✓ décide la création à compter du 1^{er} juillet 2018, d'un poste d'attaché principal à temps complet au budget général relevant de la catégorie hiérarchique A étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu;
- ✓ autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fin de la séance 21 h 17


Le Président
Didier HUA